

« Nordea Fund of Funds, SICAV »
Société d'investissement à capital variable
Société anonyme
L-2220 Luxembourg
562, rue de Neudorf

R.C.S. Luxembourg : B 66 248

AVIS DE CONVOCATION

Chers Actionnaires,

Par la présente, le Conseil d'administration de **Nordea Fund of Funds, SICAV** (la « **Société** ») informe les Actionnaires de la Société qu'à la suite de l'approbation de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, il est prévu la modification des statuts de la Société.

Une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires (l'« **Assemblée générale extraordinaire** ») aura lieu le 15 mars 2018 à 14h30 (CET), au siège social de la Société 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Point numéro	Modification des statuts de la Société, comme suit :
1	La formule « Catégories d'actions » sera remplacée par « catégorie(s) d'actions » dans l'ensemble des statuts.
2	Modifications de l'Article 2 - DUREE
3	Modifications de l'Article 3 - OBJET à lire comme suit : « La Société a pour objet le placement des fonds mis à sa disposition essentiellement en valeurs mobilières et/ou autres actifs financiers liquides visés à l'article 41 de la loi du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif, telle qu'amendée en tant que de besoin (ci-après la « Loi »), en vue de répartir le risque d'investissement et d'offrir à ses actionnaires les bénéfices de la gestion des actifs de la Société. La Société peut prendre toute mesure et effectuer toute opération qu'elle juge utile

	à la réalisation et au développement de son objet dans toutes les limites permises par la Partie I de la Loi. »
4	Modifications de l'Article 4 - SIEGE SOCIAL
5	Modifications de l'Article 5 - CAPITAL
6	Suppression de l'actuel Article 6. RESTRICTIONS et remplacement par un nouvel Article 6 – COMPARTIMENTS ET CATEGORIE(S) D' ACTIONS
7	Suppression de l'actuel Article 7 – ASSEMBLEES GENERALES DES ACTIONNAIRES et remplacement par un nouvel Article 7 – EMISSION D' ACTIONS
8	Suppression de l'actuel Article 8 – CONSEIL D' ADMINISTRATION et remplacement par un nouvel Article 8 – RACHAT ET CONVERSION D' ACTIONS
9	Suppression de l'actuel Article 9 – PRESIDENT et remplacement par un nouvel Article 9 – RESTRICTIONS
10	Suppression de l'actuel Article 10 – COMPTE RENDU et remplacement par un nouvel Article 10 – ASSEMBLEES GENERALES DES ACTIONNAIRES
11	Suppression de l'actuel Article 11 – POUVOIRS et remplacement par un nouvel Article 11 – CONSEIL D' ADMINISTRATION
12	Suppression de l'actuel Article 12 – CONFLITS D' INTERETS et remplacement par un nouvel Article 12 – DELEGATION DE POUVOIRS
13	Suppression de l'actuel Article 13 – INDEMNITES et remplacement par un nouvel Article 13 – COMITES
14	Suppression de l'actuel Article 14 – DELEGATION et remplacement par un nouvel Article 14 – SIGNATURES
15	Suppression de l'actuel Article 15 – SIGNATURES et remplacement par un nouvel Article 15 – POLITIQUE D' INVESTISSEMENT
16	Suppression de l'actuel Article 16 – RACHAT ET CONVERSION D' ACTIONS et remplacement par un nouvel Article 16 – INVALIDITE ET RESPONSABILITE ENVERS LES TIERS
17	Suppression de l'actuel Article 17 – VALEUR NETTE D' INVENTAIRE et remplacement par un nouvel Article 17 – INDEMNITES
18	Suppression de l'actuel Article 18 – EMISSION D' ACTIONS et remplacement par un nouvel Article 18 – VALEUR NETTE D' INVENTAIRE
19	Modifications de l'actuel Article 19 – COMMISSIONS ET FRAIS
20	Suppression de l'actuel Article 20 – EXERCICE ET ETATS FINANCIERS et remplacement par un nouvel Article 20 – SUSPENSION DE LA VALEUR NETTE D' INVENTAIRE
21	Suppression de l'actuel Article 21 – REVISEUR AGREE et remplacement par un nouvel Article 21 – EXERCICE ET ETATS FINANCIERS

22	Suppression de l'actuel Article 22 – DIVIDENDES et remplacement par un nouvel Article 22 – REVISEUR AGREE
23	Suppression de l'actuel Article 23 – DISSOLUTION, LIQUIDATION, FUSION, DIVISION ET REORGANISATION et remplacement par un nouvel Article 23 – DIVIDENDES
24	Suppression de l'actuel Article 24 – MODIFICATION et remplacement par un nouvel Article 24 – DISSOLUTION, LIQUIDATION, FUSION, DIVISION ET REORGANISATION
25	Suppression de l'actuel Article 25 – DROIT APPLICABLE et remplacement par un nouvel Article 25 – MODIFICATION
26	Insertion d'un nouvel Article 26 – DROIT APPLICABLE

Afin d'assurer la validité des délibérations de l'assemblée au sujet des points à l'ordre du jour, un quorum correspondant à 50% du capital social émis est exigé et l'approbation de toute résolution nécessite le consentement d'Actionnaires représentant au moins 2/3 des votes exprimés lors de l'Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires.

Si le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires sera reconvoquée conformément aux dispositions prévues par le droit luxembourgeois. L'assemblée reconvoquée pourra délibérer de l'ordre du jour ci-dessus sans exigence de quorum.

Les Actionnaires peuvent voter en personne ou par procuration. Le texte des modifications proposées aux statuts de la Société est disponible sur demande au siège social de la Société.

Pour toute question concernant ces changements ou pour une discussion plus détaillée, n'hésitez pas à contacter votre conseiller financier ou le service clientèle de Nordea Investment Funds S.A. par téléphone au +352 43 39 50 – 1.

Les Actionnaires qui se trouvent dans l'impossibilité d'assister à ladite Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires sont invités à retourner le formulaire de procuration ci-joint dûment signé, par courrier postal à l'adresse Nordea Investment Funds S.A., 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, ou par fax à l'attention de Nordea Investment Funds S.A., au numéro +352433 940. Pour être valables, les procurations doivent parvenir avant le 8 mars 2018 à 17h00 (heure de Luxembourg).

Luxembourg, le 1^{er} mars 2018

Sur ordre du Conseil d'administration